

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1888

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 16 novembre 2015 au profit de l'Association Canoë kayak Lyon-Oullins-la Mulatière 3 rue Antonin Perrin/quai du Canada à Lyon 7e - Mise à disposition d'une surface supplémentaire pour installations de chantier

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1888 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU 16 NOVEMBRE 2015 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CANOË KAYAK LYON-OULLINS-LA MULATIERE 3 RUE ANTONIN PERRIN/QUAI DU CANADA A LYON 7E - MISE A DISPOSITION D'UNE SURFACE SUPPLEMENTAIRE POUR INSTALLATIONS DE CHANTIER (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier situé au sein du Parc des Berges, 3 rue Antonin Perrin / quai du Canada à Lyon 7^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07290, appartenant à son domaine public.

Par délibération n° 2015/1482 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a approuvé la convention de mise à disposition de ce terrain d'une surface totale de 1 039 m² à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière pour l'aménagement d'une base de vie destinée aux activités du club.

Cependant, les installations de chantier nécessitent une emprise supplémentaire de 661 m² sur le tènement initial pendant les travaux, d'une durée prévisionnelle de six mois, portant la surface totale mise à disposition à 1 700 m².

De plus, afin d'assurer la continuité des activités du Canoë kayak Lyon Oullins la Mulatière pendant cette période de travaux, il convient de mettre à disposition de l'association deux conteneurs et un bungalow à proximité immédiate du chantier.

L'installation du chantier et des modules provisoires sera définie en lien avec la direction des espaces verts afin de ne générer aucun risque et de limiter la gêne pour les usagers du Parc des Berges.

Par conséquent, il convient de conclure un avenant à la convention prenant acte de ces dispositions.

Vu la délibération n° 2015/1482 du 28 septembre 2015 ;

Vu la convention de mise à disposition du 16 novembre 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – L’avenant n° 1 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l’Association Canoë kayak Lyon-Oullins-la Mulatière 3 rue Antonin Perrin/quai du Canada à Lyon 7^e, pour la mise à disposition d’une surface supplémentaire pour installations de chantier est approuvé.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT